



**DU MINERVOIS  
AU CAROUX**

HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers**

## **MOTION**

### **Suite au passage de la tempête Nils le 11 et 12 février 2026**

.....

**Le 05 mars 2026**

Nous, les élus de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, réunis en Conseil Communautaire le 05 mars 2026 à Saint-Pons de Thomières :

#### **Rappelons**

- que l'ensemble du territoire a été impacté depuis le mois de décembre 2025 par une pluviométrie excédentaire engendrant des inondations dans certains secteurs et une fragilisation des sols ;
- que la tempête Nils a causé d'importants dégâts sur les voiries, chemins, bâtiments et équipements publics et privés du territoire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux lors de son passage les 11 et 12 Février 2026 ;
- que l'ensemble du territoire a largement été touché avec de nombreux arbres au sol rendant certains accès impossibles, faisant encourir des risques d'embâcles en amont des ponts des agglomérations, impactant le tourisme et les activités de pleine nature, l'exploitation forestière et la biodiversité ;
- que ces dégâts ont été constatés par Mme la préfète, M. le sous-préfet et M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours lors de leur visite du 20 février sur le secteur du Minervois

Face à l'ampleur de la tâche qui nous attend pour rendre le territoire à nouveau sécurisé et attractif :

#### **Nous demandons**

- pour le département de l'Hérault, l'obtention de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cet évènement climatique intense et exceptionnel ;
- pour les 36 communes de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, et la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, des mesures de soutien moral et d'ingénierie, ainsi que la mise en place de mesures de soutien financières exceptionnelles au titre de la solidarité nationale